

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction,
- vous effectuez des travaux sur une construction existante,
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 0 2 7 4 2 6 2 6 A 0 0 0 4
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 08/10/2026

Sonia MIKOLAJCZYK,

Maire



Cachet de la mairie

Dossier transmis :

- ☒ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- ☐ au transporteur de gaz

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 16a Voie : rue Sylvain Sénécoux

Lieu-dit : _____

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 2 7 8 3 0

Références cadastrales^[2] :

① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires

Préfixe : 0 0 0 Section : A D Numéro : 5 5 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 426

Préfixe : 0 0 0 Section : A D Numéro : 5 5 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 617

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)^[3] : 1043

4.2 Nature du projet envisagé

- ☒ Nouvelle construction
- ☐ Travaux sur construction existante
- ☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction d'une maison individuelle composée d'un rez de chaussée avec comble aménagé à 45°. Couverture en tuiles terre cuite 20u/m² GIVERNY ton brun_Débords de toit de 20 cm_Gouttières et descentes de gouttières aluminium ton cuivre_Menuiseries PVC/aluminium blanc avec volets roulants monoblocs PVC blanc_Enduit gratté ton pierre WB016